

Martine RYCX d'HUISNACHT

Etude sur la presse nivelloise :

L'évolution politique

de la « Chronique de Nivelles » (1847-1848)

et de la « Gazette de Nivelles » (1849-1898)

EXTRAIT DU BULLETIN
D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE NIVELLOISES

T. II - N° 1 - 1970

Situé aux portes de Bruxelles et privé de foyer de rayonnement, Nivelles n'éprouva que tardivement le besoin de journaux politiques locaux (1). Le premier sortit en 1821. Ensuite, il fallut attendre décembre 1840 pour que le parti libéral — le premier à comprendre l'importance des organes de presse — lançât *L'Electeur de la Dyle*. Encore mal établi, cet organe ne parut que deux ans. Et de 1842 à 1914, le parti ne changea pas moins de huit fois de périodique. Entre deux parutions, il s'écoulait parfois des mois, voire des années. Ces perturbations témoignaient sans doute de la torpeur de l'Association libérale, qui à plusieurs reprises fut dissoute et réorganisée (2). Les rédacteurs s'en plaignaient souvent et reprochaient aux représentants de ne pas oser s'exprimer (3). Par deux fois, des rédacteurs aux opinions trop libres furent remerciés ; ils créèrent alors des organes indépendants. En janvier 1875, le parti mit sur pied une œuvre de la presse libérale de manière à obtenir, spécialement dans les campagnes, de nouveaux abonnements. En 1893, l'apparition du vote plural l'obligea à s'adresser au peuple. Pour lui, il publia, à moitié prix, *Le Libéral*.

C'est avec un certain retard que les catholiques organisèrent leur presse. Celle-ci, en revanche, bénéficia d'une plus grande stabilité. En 1849, sortit un organe unioniste, la *Gazette de Nivelles*, qui, huit ans après, s'attacha au parti conservateur. Durant un demi-siècle, il conserva l'audience de la bourgeoisie nivelloise, puis, en décembre 1898, il fut remplacé par *Le Petit Brabançon*. Ses articles et son prix témoignaient de la volonté du parti d'atteindre une population plus large, celle qui depuis cinq ans était admise au vote. Cependant, en 1904, ses dirigeants — dans l'impossibilité de maintenir à eux seuls la publication — s'adressèrent à l'Action catholique de Bruxelles (4). Celle-ci leur composa un journal démocratique : le *Brabant wallon*. La presse catholique apparaît donc comme peu mouvementée et d'une impeccable continuité, puisque les trois publications que nous venons de mentionner se succédèrent sans interruption jusqu'à la fin du siècle. Entretemps, les catholiques éditérent également un organe démocratique, *Le Travailleur*, qui parut de 1875 à 1900. Comme les autres journaux catholiques populaires, il coûtait un prix minime et s'assignait une triple tâche : politique, sociale et religieuse.

A quelles raisons faut-il attribuer cette stabilité de la presse catholique ? D'abord au dévouement de certains hommes, tels qu'Emmanuel Despret, Charles Guignardé et Joseph Ruelle. Ensuite, à l'action de

1) Pour un aperçu méthodique et historique de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e siècle, voir M. RYCX d'HUISNACHT, *Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e siècle* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine), Louvain-Paris, sous presse.

2) Voir *L'Organe de l'arrondissement de Nivelles*, 3-I-1869 ; 4-II-1869 ; *Courrier de Nivelles*, 2-VIII-1870 ; 26-XII-1875 ; *Le Publicateur du canton de Waure*, 18-V-1873.

3) *Courrier de Nivelles*, 19-II-1871.

4) Œuvre bruxelloise qui s'occupait de favoriser la « bonne presse ».

l'« Œuvre de la bonne presse », qui fut animée par Stuyf (5), Attout — pour le canton de Jodoigne (6) — et une série de comités locaux et régionaux (7). Les journaux se trouvaient ainsi répandus par porteurs et colporteurs, vendus à prix réduit ou donnés en seconde lecture. Les libéraux se plaignaient également de la contrainte exercée par le clergé (8).

Les socialistes ne réussirent pas à posséder une presse d'arrondissement. Trois essais sans lendemain furent tentés de novembre 1895 au mois de mars 1902.

Telle est brièvement esquissée la physionomie de la presse politique d'arrondissement dans le Brabant wallon au XIX^e siècle. Au-delà de ces traits généraux, il peut être intéressant de porter attention à l'évolution politique de deux journaux : la *Chronique* et la *Gazette*. Leur histoire se conforme, en effet, au développement de certaines tendances au sein des partis au XIX^e siècle.

*

**

Le 11 mai 1847, un mois avant les élections législatives, Gustave Guilmot (9) publia « pour veiller aux intérêts du parti, dans l'attente d'un périodique permanent » (10), la *Chronique électorale de l'arrondissement de Nivelles*. Au cours de la semaine, il reçut « l'approbation générale des libéraux de l'arrondissement » (11) et put ainsi poursuivre sa publication au-delà des élections. Le 25 mai, l'adjectif « électorale » fut rayé du titre ; la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles* entamait sa course. Gustave Guilmot, propriétaire et seul rédacteur, adhérait franchement au libéralisme progressiste et démocratique. La périodicité de son journal l'obligeait à limiter la publication des nouvelles à celles qui lui paraissaient les plus importantes ; elle lui permettait également de les commenter. De cette manière, pendant les deux années de sa carrière de journaliste, il s'efforça de sensibiliser la bourgeoisie nivel-

5) L'abbé Stuyf s'occupait de transmettre en seconde lecture les numéros du *Conservateur* et du *Travailleur*.

6) Attout fonda cette œuvre en 1891. Elle fut poursuivie après lui par Dandoy. Les archives n'ont pas été conservées, mais quelques rapports ont paru dans les journaux. Voir *Brabant wallon*, 21-IV-1907 ; 11-VIII-1912.

7) Voir *Le Petit Brabançon*, 20-I-1900 ; *Brabant wallon*, 18-VIII-1912 ; 29-IX-1912. Un aperçu de l'activité des comités communaux est donné dans A. PHILIPPEN, *L'Œuvre de la bonne presse*, manuscrit appartenant aux Pères rédemptoristes, Bruxelles.

8) Voir *L'Union libérale*, 7-XII-1902 ; *Courrier de Nivelles*, 22-I-1871.

9) Gustave Guilmot est né à Ronquières (Hainaut) le 18 novembre 1818 et est décédé à Ledebert-lez-Gand le 9 juillet 1885. Candidat en philosophie et lettres, il collabore à la chronique littéraire de différents journaux, notamment : *Le Libéral liégeois*, la *Revue de Namur*, *La Nation*, *Le Débat social*. Professionnellement, il est fabricant de papier à Virginal. Voir Liste des participants au Congrès libéral de 1846, A.G.R., *Papiers Frère-Orban*, n° 162 ; *Bibliographie nationale, dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications (1830-1880)*, t. II, Bruxelles, 1892, p. 189.

10) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 11-I-1847.

11) *Idem*, 18-V-1847.

loise à la misère de la classe ouvrière et réclama pour elle des réformes à qui de droit (12).

Au départ, ses revendications se limitaient aux articles du Congrès de 1846 (13), aux vœux émis par lui et aux quelques amendements qui y avaient été adjoints depuis. Mais très vite, l'*Alliance* de Bruxelles (14) envisagea de nouvelles réformes qu'elle formula en pétitions et manifestes. Membre de cette société depuis la première heure, Gustave Guilmot lui resta fidèle à travers les remous et les scissions qu'elle connut (15); il réserva toujours à ses initiatives une large publicité. Aussi ses revendications dépassèrent rapidement celles formulées en 1846 par l'ensemble des libéraux. Mieux : les événements extérieurs survenus en 1848 l'engagèrent dans une nouvelle campagne de revendications politiques et sociales. Enfin, en 1849, sa volonté de démocratisation l'engagea à développer des thèses sur la fraternité, l'égalité et le socialisme. Dans l'exposé du bien-fondé de ces théories, il usait, comme bon nombre d'autres « quarante-huitards », d'une argumentation d'inspiration chrétienne. Il convient à présent de suivre en détail l'évolution de la *Chronique* et d'examiner les projets de réformes et les prises de position de son rédacteur.

Dès le début de sa carrière, Gustave Guilmot réclama la réalisation du « programme du Congrès libéral » et fixa toujours son attention sur le sort des ouvriers. Chaque fois qu'il le pouvait, il informait ses lecteurs de la misère de leur condition. Il leur signalait, par exemple, l'arrivée d'un groupe de chômeurs venus des Flandres et faisait appel à leur humanité et à leur charité (16). Il entendait également préciser les mesures à prendre pour améliorer leur situation.

D'abord, il fallait leur fournir un emploi (17) et, à cet effet, relancer l'industrie et l'agriculture grâce à une aide financière de l'Etat (18). Mais celle-ci nécessitait des économies et des réformes (19), que Guilmot,

12) Pour confronter ses idées sociales à celles des hommes politiques, on consultera : B. VERHAEGEN, *Les Conceptions sociales des députés libéraux belges de 1841 à 1852 (Mémoire de licence en philosophie et lettres, Histoire, U.C.L., 1968)*.

13) Gustave Guilmot avait pris part au Congrès de 1846. Voir Liste des participants au Congrès libéral de 1846, A.G.R., *Papiers Frère-Orban*, n° 162.

14) Fondée en 1841, l'*Alliance* se présentait comme un centre de propagande groupant les libéraux de toutes tendances. Mais, à partir de 1846, l'influence radicale y fut prépondérante ; ce qui amena Théodore Verhaegen à la quitter avec éclat et à fonder, au début de 1847, l'*Association libérale et constitutionnelle*. Voir Ch. TERLINDEN, *Histoire politique interne, formation et évolution des partis, dans Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914)*, sous la dir. de J. DEHARVENG, t. II, Bruxelles, 1929, p. 84.

15) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 19-IX-1847 ; 31-X-1847 ; 7-XI-1847.

16) Idem, 1-VI-1847.

17) Idem, 22-VIII-1847 ; 12-IX-1847.

18) Idem, 11-VII-1847 ; 19-IX-1847.

19) Ces mots « économies et réformes » devenaient le thème si fréquent de ses revendications qu'ils furent inscrits comme sous-titre du journal à partir du 23 juin 1848.

en écho à une pétition lancée par l'*Alliance*, souhaitait voir réaliser par une amputation des budgets des Affaires étrangères et de la Guerre, par la suppression de la Marine et « l'épuration » des employés inutiles de l'Administration (20).

Ensuite, il convenait d'améliorer le sort des ouvriers embauchés. Une revision de l'organisation du travail s'imposait (21) afin que « celui qui produit par son travail comme celui qui produit par son capital, participe équitablement aux bénéfices » (22). Guilmot était partisan du système exposé par Louis Blanc dans *L'Organisation du travail* et affirmait que son efficacité avait été prouvée à Paris. Elle s'était avérée salutaire tant pour le patron que pour l'ouvrier (23). Plus tard, il annonçait sa mise en application par la Compagnie des chemins de fer du Nord (24).

Son souci des petits le portait, en outre, à s'intéresser au bas-clergé, pour lequel il souhaitait une émancipation vis-à-vis de l'arbitraire des évêques (25).

Une autre réforme était souhaitée : celle du droit électoral qui incluait l'abaissement du cens et même l'adjonction d'une couche de population plus large que celle des capacitaires (26).

Le rédacteur de la *Chronique* insistait également sur l'urgence d'une réforme fiscale, car, selon lui, le peuple était proportionnellement le plus taxé. Une mesure devait l'exempter de la contribution personnelle et dégrever des patentes les produits tels que le sel ou le tabac bon marché (27).

Enfin, Guilmot s'intéressait à la nourriture du peuple et menait une campagne contre la cherté des denrées de première nécessité. Il attirait l'attention des autorités sur la vérification des poids et mesures et le respect des prix courants. Les initiatives privées ou publiques prises pour nourrir gratuitement ou à bon marché le peuple trouvaient en lui un soutien. Les commerçants, qui poussaient à la hausse ou exigeaient des prix exorbitants, supportaient ses reproches indignés. D'autres fois, il se réjouissait de voir lever une bonne récolte et prodiguait aux agriculteurs des conseils pour moissonner sans perdre de grains (28). Il estimait équitable que la société fournisse la nourriture aux invalides (29) et souhaitait, pour diminuer le prix des denrées, l'adoption de

20) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 19-IX-1847 ; 31-X-1847 ; 21-XI-1847 ; 26-XII-1847 ; 2-I-1848 ; 23-I-1848 ; 13-II-1848 ; 26-III-1848 ; 23-VII-1848.

21) Idem, 31-X-1847 ; 12-III-1848.

22) Idem, 28-IX-1847.

23) Idem, 19-IX-1847.

24) Idem, 4-II-1849.

25) Idem, 30-I-1848 ; 12-II-1848.

26) Idem, 15-VIII-1847 ; 22-VIII-1847.

27) Idem, 18-VII-1847 ; 10-X-1847 ; 31-X-1847 ; 16-I-1848 ; 8-IV-1849.

28) Idem, 15-VI-1847 ; 20-VI-1847 ; 15-VIII-1847 ; 8-VIII-1847 ; 22-VIII-1847.

29) Idem, 22-VIII-1847.

deux mesures : leur libre circulation et l'abrogation de la loi sur les céréales de 1834 ⁽³⁰⁾.

En plus de ce programme social, Gustave Guilmot partageait avec l'ensemble des libéraux la volonté d'établir une séparation réelle entre l'Eglise et l'Etat ⁽³¹⁾. Il reprochait violemment au clergé toute immixtion dans les préparatifs électoraux ou dans la vie politique en général. Le pape, d'ailleurs, selon lui, réprouvait cette attitude et souhaitait que les prêtres se limitent à leur mission pastorale et spirituelle ⁽³²⁾. Cette séparation, il la réclamait également en matière scolaire et se plaisait à ternir par quelques faits divers scandaleux la réputation des jésuites et des frères des Ecoles chrétiennes.

Enfin, tantôt il attirait l'attention des autorités sur l'importance de l'hygiène et de la salubrité publique ⁽³³⁾, tantôt il réclamait que des mesures soient prises pour enrayer l'absentéisme parlementaire ⁽³⁴⁾.

Comme ces diverses réformes relevaient de la compétence des autorités nationales, provinciales et communales, Guilmot observait leurs faits et gestes et les jugeait en vertu de ses principes. Ses reproches ne contenaient aucune prévention contre des personnes, aucun esprit de parti ou de clocher. Il estimait seulement le parti libéral comme le parti le plus progressiste et le plus démocrate.

Aussi, à la suite des élections de 1847 et de la démission du gouvernement catholique, il appela de ses vœux la formation d'un gouvernement non pas mixte, ni centre gauche, mais entièrement composé d'éléments choisis dans la « gauche pure » ⁽³⁵⁾. Il souhaitait que ce gouvernement fût placé sous la direction de son chef naturel, Rogier, et qu'il se fixât un programme reproduisant la charte de 1846 sans aucune restriction, mais complétée au contraire des réformes réclamées depuis lors.

Les longues semaines de tractations lui firent craindre le retour des « mystificateurs du peuple » ⁽³⁶⁾. Enfin, le gouvernement fut formé, mais sa composition causa son désenchantement, car la fraction modérée lui semblait renforcée ; de plus, son programme laissait dans l'ombre des réformes importantes. Cependant, il attendait ses premiers actes pour se prononcer ⁽³⁷⁾, disant que, pour lui, seuls les principes comptaient et non les hommes. Il mettait son point d'honneur « à ne pas se traîner à sa remorque » ⁽³⁸⁾, à ne pas lui manifester un engouement excessif, sans toutefois devenir systématiquement antiministériel. Simplement, il passait au crible tous ses actes, le félicitant de ses décisions progressis-

30) Idem, 22-VIII-1847.

31) Idem, 18-V-1847 ; 27-VI-1847 ; 27-XI-1848.

32) Idem, 11-V-1847 ; 18-V-1847 ; 27-VI-1847 ; 24-IX-1847. A cette date, il était courant de considérer Pie IX comme « un pape libéral ». Voir R. AUBERT, *Le Pontificat de Pie IX (1867-1878) (Histoire de l'Eglise, sous la dir. A. FLICHE-V. MARTIN, t. XXI)*, Saint-Dizier, 1952, p. 11 à 26.

33) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 18-VII-1847 ; 25-VII-1847.

34) Idem, 26-XII-1847 ; 2-II-1848.

35) Idem, 20-VI-1847.

36) Idem, 25-VIII-1847.

37) Idem, 22-VIII-1847.

38) Idem, 19-X-1847 ; 14-XI-1847.

tes ⁽³⁹⁾ et réprouvant celles qui étaient inspirées par la modération ou le népotisme ⁽⁴⁰⁾. Il agissait de même à l'égard des autorités provinciales ou communales ⁽⁴¹⁾.

En politique extérieure, il suivait dans tous les pays d'Europe et aux États-Unis la progression des idées libérales, démocrates et nationales. A la veille de 1848, il se plaisait à informer que l'agitation régnait dans la « vieille Europe », qu'un « travail souterrain » s'y faisait pour arracher aux monarques des institutions constitutionnelles, représentatives et populaires. Ainsi, il apprenait avec joie la création ou les progrès des sociétés et des partis démocrates, qu'il s'agisse du chartisme en Angleterre, des « alliances nationales pour le suffrage universel » et des banquets démocrates en France, ou de la « résurrection » italienne mise en œuvre, selon lui, par le pape lui-même. Il décrivait la popularité de leurs chefs, les ovations soulevées à leur passage, l'ordre et le cœur qui animaient leur action. Par contraste, il soulignait la corruption, l'anarchie, le scandale ou l'égoïsme des systèmes politiques et des monarques établis. Il rapportait leur impopularité et la répression qu'ils déployaient pour se maintenir en place. Enfin, il les mettait en garde contre le danger d'une vague révolutionnaire.

En 1848, l'exemple de la France et des mouvements révolutionnaires européens l'impressionna fortement ⁽⁴²⁾ et l'information en provenance de l'étranger occupa l'essentiel de ses colonnes. Il portait une admiration sans bornes à la nouvelle république française. « Cette citadelle avancée de la civilisation » ⁽⁴³⁾ « venait en moins de trois jours d'accomplir la révolution la plus admirable qu'il fût peut-être donné au monde de voir ; en moins de trois jours, le peuple, de son souffle souverain, a balayé une royauté parjure et des institutions corrompues » ⁽⁴⁴⁾. Il voyait avec une égale sympathie le mouvement libéral italien mené par le pape ⁽⁴⁵⁾.

Ces événements extérieurs inspirèrent à l'*Alliance* et aux démocrates belges une série de nouvelles réformes. Gustave Guilmot lui-même fut gagné à l'idée du suffrage universel ⁽⁴⁶⁾ et au système républicain ⁽⁴⁷⁾, mais ne l'exprima qu'à demi-mots. En dépit des sourdines qu'il imposait à son langage, ses lecteurs protestèrent contre son progressisme. En con-

39) Idem, 19-IX-1847 ; 13-II-1848.

40) Idem, 14-XI-1847 ; 21-XI-1847.

41) Idem, 22-VIII-1847 ; 10-X-1847.

42) Au sujet de l'opinion belge à ce moment, on consultera : J. DHONDT, *La Belgique de 1848*, dans *Actes du Congrès historique du centenaire de la révolution de 1848*, Paris, p. 115-132 ; J. VERMEERSCH, *L'Opinion belge devant la révolution française de 1848*, dans *Revue du Nord*, t. XLIX, 1967, p. 483-508.

43) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 28-I-1849.

44) Idem, 5-III-1848.

45) Idem, 13-II-1848 ; 2-IV-1848. Sur la véritable position de Pie IX, voir R. AUBERT, *op. cit.*, p. 11 à 26.

46) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 26-III-1848.

47) Idem, 1-III-1848 ; 12-III-1848 ; 26-III-1848 ; 16-IV-1848 ; 28-V-1848.

séquence, il dut se séparer d'un correspondant bruxellois⁽⁴⁸⁾ qu'il s'était adjoint depuis le 12 mars et qui n'usait pas de sa diplomatie.

Pour sa part, il n'hésitait pas à écrire qu'il considérait l'abaissement du cens comme une concession et espérait une immédiate dissolution des Chambres pour que fussent représentés les nouveaux électeurs⁽⁴⁹⁾. De plus, favorable aux organisations démocratiques, il s'indignait du départ forcé de Marx, leur vice-président, qui avait été obligé de quitter la Belgique⁽⁵⁰⁾ ; il relatait leurs banquets et les désolidarisait de l'affaire de « Risquons-Tout »⁽⁵¹⁾. Enfin, il réclamait une nouvelle série de réformes — notamment celles formulées dans le manifeste de l'*Alliance* : la révision de la détention préventive et du système pénitentiaire, de l'impôt sur les revenus, de l'impôt du timbre sur les journaux, de la protection du travail des femmes et des enfants dans les manufactures, de la révision de la législation relative aux habitations ouvrières, du développement de l'instruction primaire populaire et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en matière d'enseignement⁽⁵²⁾. Il suivait également les manifestations dirigées par Louis Blanc pour une « organisation du travail par l'association »⁽⁵³⁾.

En 1849, Guilmot manifesta plus d'audace dans l'expression de ses revendications, en augmenta une nouvelle fois le nombre et les appuya par une argumentation chrétienne.

Dans le domaine politique, il voulait une souveraineté populaire se manifestant par le suffrage universel⁽⁵⁴⁾. Il considérait que la Royauté n'était plus qu'une institution humiliante⁽⁵⁵⁾ et que le Sénat apparaissait comme « un défi aux idées démocratiques », « une provocation aux passions populaires », « un péril pour les institutions libérales », finalement « un non-sens »⁽⁵⁶⁾.

Il osait même réclamer un régime socialiste, disant qu'il entendait par là l'introduction d'« une société idéalisée », celle qui « correspondait le plus à l'idée que l'homme se fait du règne de Dieu sur la terre »⁽⁵⁷⁾.

48) Ses articles n'étaient pas extraits du *Débat social*, mais étaient peut-être rédigés par un de ses collaborateurs. En effet, le 26 mars 1848, il introduisait son commentaire du manifeste publié par l'*Alliance* en disant qu'il n'en reproduisait pas le texte, car il avait été imprimé en supplément dans *Le Débat social*. Voir *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 26-III-1848. Sur *Le Débat social*, on consultera : M. DUJACQUIER, *Le Débat social (1844-1849) (Mémoire de licence en philosophie et lettres, Histoire, U.L.B., 1962)*.

49) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 26-III-1848.

50) Idem, 12-III-1848. Sur l'activité de Karl Marx à Bruxelles et plus tard son expulsion, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1932, t. VII, p. 120 et 121.

51) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 2-IV-1848. Sur l'affaire de « Risquons-Tout », voir H. PIRENNE, *op. cit.*, t. VII, p. 136 et 137 ; G.H. DUMONT, *Le Miracle de 1848*, Bruxelles, 1948, p. 89 à 126.

52) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 19-III-1848 ; 2-IV-1848 ; 23-VII-1848 ; 8-X-1848.

53) Idem, 5-III-1848.

54) Idem, 14-X-1848 ; 23-IX-1849 ; 21-I-1849 ; 30-IX-1849.

55) Idem, 30-IX-1849 ; 14-X-1849 ; 8-II-1849.

56) Idem, 2-IX-1849 ; 29-VII-1849.

57) Idem, 21-X-1849.

Constamment, il relatait les réunions des démocrates ou des démocrates-socialistes ⁽⁵⁸⁾ ; il les défendait dans l'affaire du Prado ⁽⁵⁹⁾ et estimait qu'ils se constituaient peu à peu en un parti ⁽⁶⁰⁾ ; enfin, il se plaisait à rapporter que « l'esprit démocratique bouillonnait en presque tous les points de l'Europe et qu'il se faisait sentir même dans les pays les plus courbés sous la verge de l'absolutisme » ⁽⁶¹⁾.

Dans l'ordre moral, il prônait la gratuité et l'obligation scolaire ⁽⁶²⁾, car le développement des facultés par l'enseignement général, agricole ou professionnel transformait le devoir en plaisir, tout en préparant l'ère d'une véritable fraternité. Dans cette tâche, le professeur devait témoigner autant de dévouement que le prêtre dans la diffusion de la religion ⁽⁶³⁾.

Pour améliorer le sort matériel des ouvriers, il poursuivait ses revendications du droit au travail, du droit à la nourriture, sa lutte pour la salubrité publique ⁽⁶⁴⁾ et la revision du crédit, et insistait particulièrement sur l'association et la revision de l'impôt. Il espérait l'établissement d'une société idéale dans laquelle chacun serait heureux et où les relations interpersonnelles seraient celles de collaborateurs œuvrant à une prospérité et à un bonheur communs ⁽⁶⁵⁾. Dans celle-ci, le capital et le travail s'associeraient et leurs forces combinées réaliseraient un même but dans une parfaite égalité et solidarité et par une participation équitable aux bénéfices. Alors on assisterait à l'avènement de la véritable démocratie, les questions industrielles seraient closes, la production augmentée, le prolétariat supprimé, la misère anéantie, enfin l'ordre, la justice et la moralité y gagneraient ⁽⁶⁶⁾.

Cette réorganisation de la société devait se concrétiser rapidement, sinon on pouvait craindre pour le Trône et l'indépendance du pays ⁽⁶⁷⁾. « L'heure des grands sacrifices avait sonné pour les riches ». Mais ennemi déclaré de l'anarchie, Guilmot voulait que cette révolution se fasse dans l'ordre et la légalité ⁽⁶⁸⁾. Ne voyant aucun parti traditionnel susceptible de se plier à ses vues, il annonçait qu'aux prochaines élections il ne les soutiendrait pas et qu'il espérait que pour lors un troisième parti ⁽⁶⁹⁾ aurait réussi à se former ⁽⁷⁰⁾. Il partageait cette résolution avec *Le Débat social* ⁽⁷¹⁾ et l'ensemble de la presse démocratique. De la sorte, il reniait le parti libéral auquel il était primitivement rattaché.

58) Idem, 18-III-1849 ; 25-II-1849 ; 13-V-1849 ; 11-III-1849.

59) Idem, 23-IX-1849. L'affaire du Prado évoque le procès intenté à certains participants d'un banquet démocratique tenu à Bruxelles au Prado (1849).

60) Idem, 7-IX-1849.

61) Idem, 25-II-1849.

62) Idem, 14-X-1848 ; 14-I-1849 ; 21-I-1849 ; 7-IX-1849.

63) Idem, 1-I-1849 ; 25-II-1849 ; 14-I-1849.

64) Idem, 4-II-1849 ; 11-II-1849 ; 18-II-1849 ; 18-III-1849 ; 10-VI-1849.

65) Idem, 2-IX-1849.

66) Idem, 1-I-1849 ; 2-IX-1849 ; 7-IX-1849 ; 21-X-1849.

67) Idem, 8-II-1849.

68) Idem, 11-II-1849.

69) Un congrès démocratique s'était réuni pour former ce troisième parti, mais n'avait pas abouti. Voir *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 17-VI-1849.

70) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 21-X-1849.

71) *Le Débat social*, 30-IX-1849.

Enfin, il affirmait aimer le peuple par-dessus tout ⁽⁷²⁾ et justifiait son parti pris pour les opprimés, les faibles et les malheureux en disant qu'il se conformait à la voie tracée par le Christ, « notre divin maître à tous » ⁽⁷³⁾. Dieu lui-même avait prêché l'égalité et la fraternité ⁽⁷⁴⁾ et avait créé l'homme pour le bonheur ⁽⁷⁵⁾. De plus, le progrès était une loi de Dieu puisqu'Il n'avait imposé aucune borne au développement et à la perfectibilité de l'homme ⁽⁷⁶⁾. Par cette argumentation, le rédacteur de la *Chronique* abandonnait le léger anticléricalisme qu'il avait manifesté au début.

Le 21 octobre 1849, Gustave Guilmot clôturait sa publication sans fournir de motif à ses lecteurs. Quelques jours plus tard, *Le Débat social* et *Le Libéral liégeois* en faisaient autant et invitaient leurs abonnés à se reporter vers *Le Peuple* de Liège. Leur fin répondait à un désir de rassembler des feuilles démocratiques ⁽⁷⁷⁾. En était-il de même pour la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*? Nous l'ignorons. Peut-être n'y avait-il qu'une coïncidence et ne fallait-il voir dans l'abandon de Guilmot qu'un acte de découragement face à l'isolement et l'incompréhension de ses concitoyens ⁽⁷⁸⁾.

Un point reste à examiner : la manière dont Guilmot réunissait son information. Nous savons qu'il recevait un grand nombre de journaux en échange de l'envoi du sien. Il en découpait les nouvelles et citait leur provenance. Ainsi nous relevons de très fréquentes références aux périodiques libéraux progressistes, radicaux ou satiriques, plus tard même à des feuilles démocrates ou socialistes ⁽⁷⁹⁾. Parmi les plus représentatives, citons : *Le Débat social* ⁽⁸⁰⁾, *Le Libéral liégeois*, la *Revue de Namur*, *Le Lynx*, *Le Modérateur de Mons*, *Charivari*, *La Civilisation*, *La Nation*, *Le Peuple*, *Le Travailleur*.

*
**

Lorsque, le 21 octobre 1849, Gustave Guilmot mit un point final à la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles* et abandonna le journalisme, son imprimeur, Auguste Despret, s'empressa de lancer la *Gazette de Nivelles* et en confia la rédaction à son frère, Emmanuel Despret. Ainsi,

72) *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 14-X-1849.

73) Idem, 11-II-1849.

74) Idem, 10-VI-1849.

75) Idem, 10-VI-1849.

76) Idem, 29-VII-1849.

77) Après l'agitation gauchiste de 1848 — et suivant un mouvement d'ailleurs classique —, l'opinion connaît en 1849 une vague de reflux conservateur. Avec elle, les journaux démocratiques perdent leurs lecteurs et officiellement « s'unissent ».

78) Il témoignait de tels sentiments dans un article de la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles* du 18-II-1849.

79) Voir A. VERMEERSCH, *Radikale Pers*, dans A. VERMEERSCH - H. WOUTERS, *Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers (1830-1848)* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahier n° 4), Louvain-Paris, 1958, p. 104 à 135 ; R. DEMOULIN, *De la presse radicale aux premiers organes ouvriers (1830-1849)*, dans *La Presse ouvrière (1819-1850)* (Bibliothèque de la révolution de 1848), t. XXIII, 1966, p. 191 à 214.

80) La comparaison du *Débat social* et de la *Chronique* nous permet d'affirmer leur indépendance respective

au journal démocrate succédait un hebdomadaire qui, dans un premier temps, fut unioniste, avant qu'il ne s'attache, huit ans plus tard, lors de l'arrivée au pouvoir du cabinet Rogier-Frère, au parti catholique ⁽⁸¹⁾.

Comme organe unioniste, la *Gazette* veillait à se montrer indépendante de tout parti, à défendre les principes fondamentaux de la société — la propriété, la famille, la religion ⁽⁸²⁾ — et à encourager les progrès de l'instruction, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce — fondements, selon elle, du bien matériel et moral des populations ⁽⁸³⁾. Elle-même se qualifiait de feuille « libérale-moderée » ⁽⁸⁴⁾.

C'est spécialement en périodes électorales que le journal manifestait ses positions unionistes. Refusant de prêter son concours à un homme ou à un parti, il avait tendance à passer l'événement sous silence ou à le dépolitiser. Pour cela, il rappelait aux électeurs qu'il importait de voter pour des valeurs, des compétences, des qualités et non pour une appartenance politique ⁽⁸⁵⁾. Exceptionnellement, lors des élections sénatoriales de 1951, il abandonna cette attitude pour soutenir deux candidats, Mosselman et Buisseret, qui en raison de leur passé et de leur modération méritaient les suffrages ⁽⁸⁶⁾.

Au vrai, tout en se proclamant unioniste, la *Gazette* ne pouvait s'empêcher de laisser apparaître ses tendances conservatrices lors des discussions parlementaires — spécialement celles touchant au domaine politico-religieux. A chaque menace contre les droits de la religion et de l'Eglise, elle fit chorus avec la Droite.

Ainsi, à la publication du projet de loi sur l'enseignement moyen en 1850, sa première réaction fut celle d'une opposition absolue. Il estimait l'instruction religieuse en danger ; or celle-ci se révélait indispensable pour apporter un remède aux problèmes sociaux ⁽⁸⁷⁾ et fournir la base d'un bon enseignement. De plus, le projet semblait organiser une concurrence ruineuse pour les établissements libres ⁽⁸⁸⁾. Certes, le journal concédait que d'une réorganisation de l'enseignement pouvaient naître pour la nation les plus grands bienfaits ⁽⁸⁹⁾. Aussi proposait-il une série d'amendements destinés à assurer la liberté et l'indépendance de l'Eglise et de l'Etat ⁽⁹⁰⁾ et à garantir l'instruction religieuse dans les athénées ⁽⁹¹⁾. Le projet initial ayant été modifié, il en souhaita le

81) Cette évolution n'est pas particulière à ce journal, mais se conforme à celle que suivirent plusieurs hommes politiques, notamment Mercier, Snoy, Ducpétiaux et Schollaert.

82) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 8-II-1852.

83) *Idem*, 29-X-1849.

84) *Idem*, 17-II-1850 ; 27-V-1854 ; 17-VI-1854 ; 28-X-1854 ; 24-X-1857.

85) *Idem*, 29-X-1849.

86) Il soutenait ces deux libéraux parce que le premier avait voté le projet gouvernemental sur les droits de succession avant la dissolution et que le second ferait de même. Cette propagande se faisait au détriment de Coghén — qui avait rejeté le projet — et d'Overschiers — qui, selon le journal, était peu sûr.

87) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 31-III-1850.

88) *Idem*, 28-IV-1850.

89) *Idem*, 21-IV-1850.

90) *Idem*, 31-III-1850.

91) *Idem*, 21-IV-1850 ; 28-IV-1850.

vote ⁽⁹²⁾, mais publia le texte adopté sans aucun commentaire ⁽⁹³⁾. Comme l'application de la loi allait être un échec, il souhaita, pendant la crise ministérielle, que le nouveau cabinet eût à cœur d'obtenir du clergé sa collaboration dans l'enseignement moyen. Le gouvernement s'y refusant, il le vitupéra et jugea son attitude malheureuse pour la Belgique ⁽⁹⁴⁾. Heureusement, la Convention d'Anvers allait remédier à cette situation ⁽⁹⁵⁾. Il en félicita les inspirateurs, car il estimait indispensable que l'instruction religieuse pénètre dans les établissements publics ⁽⁹⁶⁾ et que le clergé prêle son concours à cette œuvre. Et pour la première fois, il qualifia ses adversaires d'« antireligieux » et affirma qu'ils s'appelaient à tort « libéraux » ⁽⁹⁷⁾.

Au cours du débat sur le projet relatif aux fondations religieuses en 1857 ⁽⁹⁸⁾, Emmanuel Despret aligna également son opinion sur celle de la Droite, car il estimait que la charité devait être libre « du moins dans un pays chrétien et civilisé » ⁽⁹⁹⁾. Il conviait ouvertement la charité privée à concourir avec l'administration publique à la « sainte mission de soulager le malheur » ⁽¹⁰⁰⁾. Ce projet était bon ⁽¹⁰¹⁾ et ne pouvait froisser personne, puisqu'il prévoyait une répression des abus et ne laissait ni l'administration désarmée, ni la loi impuissante, ni la justice silencieuse ⁽¹⁰²⁾. Les libéraux recherchaient dans le projet l'introuvable, passionnaient le débat et négligeaient le côté économique et social pour une question partisane ⁽¹⁰³⁾. Cette fois, le ton du journal était fort différent de celui auquel il était accoutumé. La passion déchaînée par cette question lui était si insupportable qu'il allait jusqu'à reproduire les votes partiels et finaux des grands hommes politiques et des représentants de l'arrondissement ⁽¹⁰⁴⁾. Il reprochait à *L'Indépendance* et à *L'Observateur* le caractère violent de leurs attaques ⁽¹⁰⁵⁾, mais approuvait Charles Snoy d'avoir fait distribuer dans l'arrondissement le texte du projet de loi de manière à instruire l'opinion de son véritable contenu ⁽¹⁰⁶⁾.

Ce n'est pas seulement en matière d'enseignement et de fondations

92) Idem, 5-V-1850.

93) Idem, 12-V-1850.

94) Idem, 25-V-1851.

95) La Convention d'Anvers mettait fin au conflit suscité entre l'Etat et le clergé par la loi organique de l'enseignement moyen (1^{er} juin 1850). Voir Ch. TERLINDEN, *Histoire politique interne, formation et évolution des partis*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914)*, sous la dir. de J. DEHARVENG, t. II, Bruxelles, 1929, p. 96.

96) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 26-VIII-1854.

97) Idem, 26-VIII-1854 ; 23-IX-1854 ; 14-X-1854 ; 11-XI-1854 ; 25-XI-1854 ; 2-XII-1854 ; 31-III-1855.

98) Sur la question des fondations religieuses, voir H. PIRENNE, *op. cit.*, t. VII, p. 184.

99) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 16-V-1857.

100) Idem, 2-V-1857.

101) Idem, 25-IV-1857 ; 2-V-1857 ; 14-VIII-1857.

102) Idem, 2-V-1857 ; 16-V-1857.

103) Idem, 16-V-1857.

104) Snoy et Mercier votèrent pour ; Mascart et Trémouroux, contre.

105) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 11-VII-1857.

106) Idem, 25-VII-1857.

charitables que la *Gazette* manifestait, par-delà son option unioniste, ses tendances conservatrices ⁽¹⁰⁷⁾ : ses diverses prises de position politique en témoignaient aussi. Certes, conformément au souhait du roi, Emmanuel Despret désirait voir se prolonger l'unionisme ⁽¹⁰⁸⁾ et ne pouvait faire que bon accueil aux gouvernements fondés en 1852 et 1855 ⁽¹⁰⁹⁾. Ils répondaient, selon lui, aux vœux du pays, puisqu'ils établissaient une trêve entre les partis et permettaient de la sorte l'apaisement des graves difficultés du moment. Quant au premier cabinet qu'il ait connu et qui se maintint au pouvoir de 1849 à 1852, il admettait qu'il avait commis des fautes, mais lui restait attaché pour les sages mesures sociales qu'il avait prises ⁽¹¹⁰⁾.

Cette sympathie témoignée envers les gouvernements n'aliénait pas pour autant son indépendance. Ainsi, en 1851, le vote du budget de la Guerre souleva, comme les années précédentes, de vifs débats. La plupart des parlementaires voulaient réaliser l'équilibre budgétaire, certains par le recours à de nouveaux impôts, d'autres au détriment du budget de la Guerre, que le gouvernement proposait de réduire à 25 millions. Emmanuel Despret refusa ce dernier projet, car il prévoyait à priori la somme précise de l'amputation ⁽¹¹¹⁾. Selon lui, seule une commission était apte à juger de l'opportunité de celle-ci et à apprécier son montant. De plus, il estimait irritants pour l'armée les propos tenus à la Chambre.

La même année, la Chambre vota le projet d'imposition sur les successions en ligne directe. Tout en étant hostile à cette mesure ⁽¹¹²⁾, il souhaitait, compte tenu des circonstances, son adoption par le Sénat. Celui-ci le rejeta et se vit blâmer par l'opinion.

Deux ans plus tard, sur la recommandation d'une commission, il accepta volontiers les nouvelles charges militaires proposées par de Brouckère ⁽¹¹³⁾.

En 1857, il regretta la démission du gouvernement, disant qu'elle témoignait de la susceptibilité peut-être trop vive de ses membres ⁽¹¹⁴⁾. Faisait-il ainsi écho aux deux ministres qui s'y étaient opposés, Nothomb et Mercier ?

A côté de ces prises de position politique, le journal manifestait également un réel souci du développement et de la promotion sociale ⁽¹¹⁵⁾. Ainsi, pour encourager l'essor de l'industrie et du commerce, il annonçait les missions économiques, les concours de bestiaux, la créa-

107) Ces tendances conservatrices n'échappaient pas aux journaux libéraux qui, dès le début des années 50, qualifiaient la *Gazette* d'organe clérical. Voir *L'Indépendance*, 8-II-1852 ; *L'Observateur*, 11-XI-1854.

108) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 17-II-1850 ; 9-VI-1850 ; 27-V-1854 ; 17-VI-1854 ; 28-X-1854 ; 31-III-1855 ; 24-X-1857.

109) *Idem*, 7-V-1852 ; 7-IV-1855.

110) *Idem*, 25-V-1851.

111) *Idem*, 19-I-1851 ; 26-I-1851.

112) *Idem*, 7-X-1851. Edouard Mercier vota contre ce projet à la Chambre.

113) *Idem*, 7-V-1853 ; 14-V-1853.

114) *Idem*, 7-XI-1857.

115) *Idem*, 9-IX-1854 ; 7-XI-1857.

tion de la Chambre de commerce de Nivelles ⁽¹¹⁶⁾ et communiquait les rapports des comices agricoles.

De même, il veillait avec attention aux incidences sociales des projets de lois. Il s'opposait de la sorte à l'imposition de droits à l'entrée des denrées alimentaires et d'une taxe sur la bière et le genièvre ⁽¹¹⁷⁾. Et il souhaitait que l'on arrive peu à peu, par des transactions, à abolir les barrières fiscales douanières et les octrois qui pesaient inégalement sur tous ⁽¹¹⁸⁾.

Il suivait les efforts privés ou publics pour soulager la crise alimentaire ⁽¹¹⁹⁾, approuvait la construction d'habitations ouvrières ⁽¹²⁰⁾ et la constitution de sociétés de secours mutuels ⁽¹²¹⁾, et soutenait l'institution de caisses de retraite ou l'entreprise de grands travaux d'utilité publique ⁽¹²²⁾. Plus d'une fois, il consacra un article à l'hygiène publique ⁽¹²³⁾ et regretta que le discours du Trône n'y ait fait aucune allusion ⁽¹²⁴⁾.

Il estimait que le fait de s'occuper de la classe laborieuse constituait pour lui un titre de gloire et constatait que ce souci était présent en Belgique plus que partout ailleurs ⁽¹²⁵⁾. Il combattait le socialisme, ses promesses, ses perturbateurs, ses doctrines révolutionnaires et affirmait qu'elles ne trouvaient aucun écho parmi la classe ouvrière ⁽¹²⁶⁾.

Fréquemment, il démontrait personnellement, ou par l'intermédiaire d'un spécialiste, l'importance de l'instruction dont il attendait les plus grands progrès pour la civilisation ⁽¹²⁷⁾. Elle devait à la fois développer l'intelligence et l'âme de l'enfant pour lui apprendre ses devoirs envers lui-même, ses semblables, la patrie et Dieu. Il soutenait tous les projets d'ouverture d'écoles ⁽¹²⁸⁾.

Au terme de la période qui s'étend de 1849 à 1856, la *Gazette* apparaît donc comme un journal pour qui l'unionisme s'entendait comme un contrat fondé sur le respect de certains principes et destiné à supprimer les querelles partisans et à permettre la solution des problèmes cruciaux, qu'ils soient économiques ou sociaux ⁽¹²⁹⁾. Quand ces principes étaient mis en danger, le contrat se trouvait rompu et les partis renaissaient. Le cas se produisit plus d'une fois et notamment en 1857 à l'occasion de la « loi des couvents » ⁽¹³⁰⁾.

116) Idem, 31-III-1850 ; 27-XII-1850.

117) Idem, 17-II-1850 ; 18-V-1851.

118) Idem, 25-V-1851.

119) Idem, 30-XII-1849 ; 9-VI-1850 ; 5-I-1851 ; 23-II-1851 ; 18-XI-1854 ; 25-XI-1854 ; 2-XII-1854 ; 16-XII-1854.

120) Idem, 29-XII-1850 ; 18-XI-1854.

121) Idem, 23-II-1851.

122) Idem, 8-II-1852.

123) Idem, 20-I-1850 ; 18-XI-1854.

124) Idem, 18-XI-1854.

125) Idem, 30-XII-1849.

126) Idem, 30-XII-1849 ; 9-VI-1850 ; 15-VI-1851.

127) Idem, 28-X-1849 ; 30-XII-1849 ; 17-II-1850 ; 5-I-1851 ; 2-II-1851.

128) Idem, 2-II-1851.

129) Idem, 20-II-1858 ; 16-X-1858.

130) Le cabinet De Decker rédigea, en 1857, un projet de loi tendant à rendre les fondations particulières indépendantes des administrations légales. L'opposition des libéraux à la « main-morte monacale » fut si violente que le projet fut retiré. Voir H. PIRENNE, *op. cit.*, t. VII, Bruxelles, 1932, p. 184 et 185.

Ce fut précisément au cours de cette année que la *Gazette* abandonna définitivement sa neutralité. Les raisons en furent l'arrivée au pouvoir de ses adversaires anticléricaux et le lancement à Nivelles du *Courrier de la Dyle*, quotidien libéral antireligieux.

Ainsi la formation, en novembre 1857, du nouveau ministère suscita les commentaires pessimistes du journal. Il jugeait n'avoir plus à présenter des hommes que leur conduite avait rendus tristement célèbres. L'empressement, avec lequel ils avaient accepté leur portefeuille, lui laissait supposer qu'ils ne différaient pas d'attitude⁽¹³¹⁾. Il croyait à présent la religion en péril et trouvait une confirmation de cette présomption dans l'accueil réservé par les journaux anticléricaux au nouveau gouvernement⁽¹³²⁾. Il s'indignait de la volonté de ce dernier de dissoudre les Chambres⁽¹³³⁾. Après les élections, il annonça avec tristesse que « les hommes, auxquels l'émeute avait frayé la voie du pouvoir, venaient d'être maintenus »⁽¹³⁴⁾. Il applaudit le discours prononcé au Sénat par le prince de Ligne, à l'ouverture de la session législative, et le commenta comme un appel à la modération, à la sagesse, à la prudence. Lui-même fondait tous ses espoirs dans la conciliation et l'union des « amis de nos institutions libres »⁽¹³⁵⁾. Lors de la vérification des pouvoirs des membres de la Chambre, il affirmait percevoir les débuts d'une politique partisane. Enfin, il termina l'année en rappelant les rudes assauts portés par les « soi-disant libéraux » à nos institutions⁽¹³⁶⁾.

Désormais attaché au parti conservateur⁽¹³⁷⁾, la *Gazette* dut prendre position par rapport aux événements importants de l'époque et notamment à la publication du *Syllabus*, à la discussion de la « loi de malheur » et au renversement politique de 1884⁽¹³⁸⁾. Comment le fit-elle ?

A la fin de décembre 1864, la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* suscita parmi les catholiques la joie ou le désarroi⁽¹³⁹⁾. Catholique constitutionnel ou ultramontain, quel visage la *Gazette* allait-elle dévoiler en cette circonstance ?

Le journal exprima ses premières réactions le 31 décembre, mais ne publia pas le texte des documents pontificaux. Son accueil était

131) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 14-XI-1857.

132) Idem, 14-XI-1857.

133) Idem, 28-XI-1857.

134) Idem, 12-XII-1857.

135) Idem, 19-XII-1857.

136) Idem, 19-XII-1857 ; 26-XII-1857 ; 2-I-1858.

137) Le 6 février 1858, Mercier fut un des signataires des statuts de l'Association constitutionnelle et conservatrice. Par ce geste, il manifestait officiellement ses opinions conservatrices, après avoir longtemps opté — comme le journal — pour l'unionisme. Aussi, les journaux libéraux n'hésitèrent pas à désigner Mercier comme le propriétaire de la *Gazette*. Voir *Courrier de la Dyle*, 3-II-1858 ; 16-III-1858 ; 27-III-1858 ; *Bulletin de l'arrondissement de Nivelles*, 31-V-1863.

138) L'année 1893 faisant défaut, nous ne pourrions étudier la position de la *Gazette* sur l'élargissement du droit de vote.

139) Voir R. AUBERT, *Les Réactions suscitées par la publication du Syllabus*, dans *Collectanea mechliniensia*, t. XIX, 1949, p. 309 à 317 ; Id., *Les Catholiques constitutionnels belges face au Syllabus*, dans *Scrinium*, t. XXIV, 1961, p. 543 à 560 ; M. DALLAT, *The Belgian Press and the Syllabus of 1864 (Mémoire de licence en sciences historiques, U.C.L., 1955)*.

favorable, son commentaire bref, superficiel, parfois équivoque. L'événement redouté par certains ⁽¹⁴⁰⁾ ne causait au journal aucune surprise, aucun trouble. Mieux, il parlait de « l'opportunité avec laquelle le sublime Pie IX, dans sa constante et fraternelle sollicitude, adressait ce message à l'univers ébranlé » ⁽¹⁴¹⁾. Pour lui, le *Syllabus* n'innovait rien, mais condamnait seulement les « nouveautés » contraires à la doctrine de l'Eglise, à la loi naturelle et à la « droite raison » : l'athéisme, le naturalisme, le socialisme et le matérialisme. Celles-ci replongeaient le monde dans la barbarie et faisait reculer la civilisation jusqu'au paganisme ⁽¹⁴²⁾.

Au dire de la *Gazette*, le pape ne refusait pas la légitimité des libertés politiques, mais celle des libertés de perdition qui flétrissaient la religion ⁽¹⁴³⁾. Il ne critiquait en aucune façon la Constitution belge et ne refusait pas à nos concitoyens de lui prêter serment, ainsi que le cardinal Sterckx l'avait exposé précédemment ⁽¹⁴⁴⁾. Les Montalembert, les Broglie, les Dechamps, tous les défenseurs de la compatibilité de la liberté et du catholicisme ne recevaient ici aucun désaveu ⁽¹⁴⁵⁾. Simultanément, le journal publiait un article extrait d'une autre feuille, qui présentait la Constitution comme un pacte social de valeur relative et variable ⁽¹⁴⁶⁾.

Lui-même reprochait à certains journalistes de troubler leurs lecteurs en donnant de fausses interprétations de l'encyclique. Vous confondez, disait-il, la tolérance religieuse et la liberté civile, la faculté et le droit, la liberté admise par les constituants et la liberté absolue proscrite par le pape. Il illustre ce dernier cas par l'exemple de la liberté des cultes. Celle-ci, écrivait-il, était impossible, car elle aurait permis en Belgique la polygamie et les sacrifices sanglants ⁽¹⁴⁷⁾. Les rédacteurs de *L'Economiste belge* appartenaient à cette catégorie de mauvais interprètes. Ne voulaient-ils pas une organisation de l'Etat sans une reconnaissance de la religion et de l'Eglise et n'attribuaient-ils pas à tout homme la liberté de conscience, de culte et d'expression ⁽¹⁴⁸⁾ ? La *Gazette* redressait ces erreurs, en affirmant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne menait qu'à l'anarchie, à la rupture du pacte social ⁽¹⁴⁹⁾, contestait le droit de répandre toutes les idées et refusait d'attribuer des droits égaux à la vérité et à l'erreur.

140) Voir R. AUBERT, *Le Pontificat de Pie IX...*, p. 253 et 254.

141) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 31-XII-1864.

142) Idem, 31-XI-1864 ; 14-I-1865.

143) Idem, 14-I-1865 ; 4-II-1865.

144) Voir A. SIMON, *Le Cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*, Wetteren, t. I., 1950, p. 241 à 252. Le journal avait à l'époque entièrement suivi le cardinal. Voir *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 2-IV-1864 ; 3-IV-1864.

145) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 7-I-1865.

146) *Le Courrier de la Sambre*, cité par la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 7-I-1865.

147) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 31-XII-1864.

148) Idem, 7-I-1865.

149) Idem, 18-II-1865.

Rastoul de Mongeot ⁽¹⁵⁰⁾, attaché au journal pour la politique étrangère, allait encore plus loin. Pour lui, l'encyclique était la condamnation des idées modernes jugées à leurs fruits ; en somme, la sanction des idées et des hommes qui, depuis 1849, avaient atteint la papauté dans sa personne, ses droits et ses possessions ⁽¹⁵¹⁾. Il y voyait aussi le rejet des principes de 1789 ⁽¹⁵²⁾, dont le but unique était de saper la religion. Emmanuel Despret adoucissait en note les paroles de son correspondant, en soulignant qu'en aucune façon elles ne visaient les principes repris dans notre Constitution. Pour Mongeot, la conciliation de la religion et de la liberté n'était possible que si « la religion régnait sur les âmes, et la liberté cessait de persécuter la foi au nom de la tolérance, masque de l'athéisme sapant l'autel à sa base pour mieux renverser les trônes et l'ordre social » ⁽¹⁵³⁾.

Les positions de Rastoul de Mongeot furent peut-être jugées excessives par le journal, qui se limita alors à publier deux articles de fond sur la question et à informer ses lecteurs des réactions françaises à l'encyclique, de l'interdit mis à sa publication et à sa communication, de la traduction donnée par le *Journal des débats*, de l'attitude des évêques ⁽¹⁵⁴⁾.

A partir du début de février, le journal cessa d'intervenir personnellement et ne fit plus que recenser, toujours de manière élogieuse, des ouvrages et des articles ⁽¹⁵⁵⁾. Il engageait ses lecteurs à prendre connaissance des commentaires de Mgr Dupanloup ⁽¹⁵⁶⁾ et de Mgr de Ségur ⁽¹⁵⁷⁾, de l'article de Dechamps dans la *Revue générale* ⁽¹⁵⁸⁾ et des billets anonymes parus dans la *Civiltà cattolica*.

En 1879, la Chambre connut à nouveau des séances houleuses avec la discussion du projet de loi Van Humbeek. Celui-ci proposait la réservation des places d'instituteurs aux candidats diplômés des écoles de l'Etat, l'ouverture d'une école officielle au moins dans chaque commune et l'interdiction pour celles-ci d'adopter ou de subsidier des écoles libres.

150) Alphonse-Simon Rastoul de Mongeot est né à Avignon en 1800 et est décédé à Ixelles, le 28 septembre 1873. Ancien imprimeur, professeur d'histoire au collège d'Avignon, ensuite journaliste. Il fonda en 1828 *L'Echo de Vaucluse* et, en 1832, *La France provinciale*. Emigré en Belgique en 1840, il lança en 1847 un hebdomadaire littéraire, *L'Etoile* et, plus tard, *Le Résumé, journal des journaux*. Doué d'une grande facilité d'écriture, il rédigea des articles de littérature, d'histoire et de critique littéraire. Il exerça sur ses contemporains une grande influence. Il mourut dans la misère. Voir F. ALVIN, *Rastoul de Mongeot*, dans *Biographie nationale*, Bruxelles, t. XVIII, 1905, p. 758 ; *Bibliographie nationale (1830-1880)*..., Bruxelles, t. III, p. 249 et 250 ; H. GAUS - A.J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise*, Louvain-Paris, t. II., 1969, p. 250 et 401.

151) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 31-XII-1864.

152) *Idem*, 14-I-1865.

153) *Idem*, 31-XII-1864.

154) *Idem*, 21-I-1865 ; 28-I-1865.

155) Ces articles et ces ouvrages présentaient l'encyclique et le *Syllabus*, tantôt dans une perspective catholique-libérale, tantôt d'un point de vue nettement ultramontain : Ch. DECHAMPS, *Situation politique de la Belgique, les craintes et les espérances*, dans *Revue générale*, 1865, t. I, p. 1 à 53 ; de SEGUR (Mgr), *Les Objections populaires contre l'encyclique*, Paris, 1865 ; DUPANLOUP (Mgr), *La Convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, Paris, 1865.

156) Voir R. AUBERT, *Monseigneur Dupanloup et le Syllabus*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LI, 1956, p. 79-142, 471-512, 837-915 ; *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 28-I-1865 ; 4-II-1865.

157) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 11-II-1865.

158) *Idem*, 4-II-1865 ; 11-III-1865.

Pour le journal de Nivelles, cette loi était inspirée essentiellement par la volonté de déchristianiser l'enseignement primaire ⁽¹⁵⁹⁾ et le pays tout entier ⁽¹⁶⁰⁾. La religion était la cible visée par les « fossoyeurs du catholicisme » ⁽¹⁶¹⁾ et la franc-maçonnerie ⁽¹⁶²⁾. Il parlait de loi de malheur, de loi de guerre ⁽¹⁶³⁾, de manifestation de l'arbitraire libéral ⁽¹⁶⁴⁾ menant à la ruine notre nationalité, nos mœurs, notre foi et notre enseignement ⁽¹⁶⁵⁾. Pour lui, la religion devait être la base de l'instruction ⁽¹⁶⁶⁾ et son enseignement confié à des prêtres. Actuellement cette faculté leur était reconnue, sauf pendant les heures de classe ; mais ce n'était pas là une solution pour les enfants qui habitaient au loin. Qui plus est, l'école n'avait pas seulement à n'être pas antireligieuse, il fallait qu'elle fût religieuse ⁽¹⁶⁷⁾. Enfin, le journal posait la question de l'avenir des instituteurs sortis des écoles libres ⁽¹⁶⁸⁾.

A côté de ces raisons religieuses, notre feuille invoquait aussi l'argument d'inconstitutionnalité ⁽¹⁶⁹⁾. A son estime, la loi portait atteinte à l'autonomie communale ⁽¹⁷⁰⁾ et ruinait le principe de la liberté d'enseignement.

Pour s'opposer au projet, la *Gazette* soutenait toutes formes d'hostilité : meetings ⁽¹⁷¹⁾, pétitions ⁽¹⁷²⁾, manifestations ⁽¹⁷³⁾, assemblées ⁽¹⁷⁴⁾. Il faisait appel aux pères de famille pour manifester leur refus des « écoles sans Dieu » ⁽¹⁷⁵⁾ et souhaitait qu'un plébiscite permît de compter leurs voix ⁽¹⁷⁶⁾. Ses commentaires étaient fréquemment consacrés à Olin, rapporteur de la loi, qui était représentant de Nivelles. Il vérifiait les notes de son enquête ayant trait aux communes de la région ⁽¹⁷⁷⁾. Les amendements déposés par le ministère étaient selon lui de pure forme ⁽¹⁷⁸⁾. Un double espoir lui restait toutefois — le rejet du texte par le Sénat ou un veto royal —, car « il n'était pas possible que Dieu abandonnât les catholiques qui en si grand nombre le priaient » ⁽¹⁷⁹⁾. Mais, le 12 juillet 1879, à l'occasion de la promulgation de la loi, le journal fut encadré de noir ⁽¹⁸⁰⁾. Désormais, il restait aux catholiques à payer l'enseignement des autres et à créer eux-mêmes leurs propres écoles.

Pour terminer cet aperçu sur la *Gazette*, il peut être intéressant

- 159) Idem, 7-VI-1879.
- 160) Idem, 1-III-1879.
- 161) Idem, 7-VI-1879.
- 162) Idem, 7-VI-1879.
- 163) Idem, 14-VI-1879.
- 164) Idem, 19-IV-1879.
- 165) Idem, 25-I-1879.
- 166) Idem, 1-II-1879.
- 167) Idem, 19-IV-1879.
- 168) Idem, 25-I-1879.
- 169) Idem, 19-IV-1879.
- 170) Idem, 1-II-1879 ; 8-III-1879.
- 171) Idem, 8-III-1879 ; 26-IV-1879.
- 172) Idem, 1-II-1879.
- 173) Idem, 1-III-1879.
- 174) Idem, 22-III-1879.
- 175) Idem, 22-III-1879.
- 176) Idem, 1-II-1879.
- 177) Idem, 19-IV-1879 ; 31-V-1879.
- 178) Idem, 7-VI-1879.
- 179) Idem, 14-VI-1879.
- 180) Idem, 12-VII-1879.

d'étudier la campagne électorale de 1884, car elle permit aux catholiques nivellois de gagner les quatre sièges occupés à la Chambre depuis huit ans par les libéraux et permit à leur parti de revenir au gouvernement après une absence de vingt-sept ans. Quels arguments le journal invoqua-t-il pendant les six premiers mois de l'année pour réaliser un tel succès dans un arrondissement où l'Association conservatrice avait été dissoute (181) et où la lutte était aléatoire (182) ? En fait, le journal s'attacha à condamner la politique menée par les libéraux dans trois domaines : religieux, financier et économique.

Dès les premiers numéros de janvier (183), la lutte fut amorcée par un appel lancé à tous les électeurs pour une préparation « active » d'élections « réparatrices » (184). Une œuvre allait être fondée qui rassemblerait leurs efforts et leur fixerait un programme. Celle-ci vit le jour dans le courant du mois et s'intitula « l'Union nationale pour le redressement des griefs ». Le journal suivit constamment son activité, car Jules de Burlet, bourgmestre de Nivelles, y occupait la présidence d'honneur. Il relatait ses séances, publiait ses communiqués, répétait ses appels (185).

Dès ce moment, il s'employa à retracer la politique religieuse du gouvernement. Aussi faisait-il revivre les discussions de la loi de malheur (186) et s'indignait-il des sommes englouties par l'enquête scolaire. Pour chaque enquêteur nivellois — Olin, Mascart et le Hardy —, il présentait les dépenses prévues et les sommes réclamées (187). En feuillette, il publiait une chronique de ces événements signée par Jean Huyghe et intitulée « la persécution religieuse en Belgique » (188). Il soulignait également les vexations infligées par le gouvernement à la religion, notamment la défense de porter au budget des fabriques d'églises les frais des visites décanales et la suppression de la référence à Dieu dans le serment judiciaire (189). Xavier Olin était le plus souvent nommé dans cette description de l'anticléricalisme.

Parallèlement à ces arguments d'ordre religieux — qui furent développés avec énormément d'intensité du mois de janvier au mois de mai —, la *Gazette* mit l'accent sur la faillite de la politique financière suivie par le gouvernement : dépenses excessives, déficit important de la caisse de l'Etat (190), augmentation des impôts (191), mesures de restriction (192).

181) Idem, 9-II-1884.

182) Pour une description des préparatifs de ces élections, voir Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique (1859-1914)*, Bruxelles, t. I, 1927, p. 217 et 218.

183) *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, 8-I-1884 ; 12-I-1884.

184) Idem, 12-I-1884.

185) Idem, 9-II-1884 ; 8-III-1884 ; 5-IV-1884 ; 12-IV-1884 ; 19-IV-1884 ; 26-IV-1884.

186) Idem, 9-II-1884 ; 23-V-1884.

187) Idem, 9-II-1884 ; 23-II-1884 ; 1-III-1884 ; 8-III-1884 ; 29-III-1884 ; 5-IV-1884 ; 12-IV-1884 ; 19-IV-1884 ; 17-V-1884.

188) Idem, 19-I-1884 ; 26-I-1884 ; 2-II-1884.

189) Idem, 5-IV-1884 ; 12-IV-1884.

190) Idem, 9-II-1884 ; 23-V-1884 ; 30-V-1884.

191) Idem, 1-III-1884 ; 8-III-1884 ; 22-III-1884.

192) Idem, 1-III-1884 ; 30-V-1884 ; 5-VI-1884 ; 7-VI-1884 ; 28-VI-1884.

Mais, à partir du mois de mai, le journal consacra toute son attention à la question agricole. A cet effet, il démontrait aux agriculteurs qu'une politique ruineuse empêchait le gouvernement de leur venir en aide dans la crise qu'ils traversaient. D'ailleurs, les libéraux ne s'étaient jamais préoccupés de leur sort ⁽¹⁹³⁾. Les catholiques, par contre, leur promettaient l'imposition de droits protecteurs à l'entrée des produits étrangers ⁽¹⁹⁴⁾. Cette promesse leur fut-elle accordée en raison de l'attitude réfractaire du canton de Jodoigne à la propagande catholique ? Il se peut, car, au dire du journal lui-même, la préparation des élections s'y avérait très laborieuse ⁽¹⁹⁵⁾ : le 10 mai, les catholiques n'y avaient toujours pas de candidats pour la province et ce n'est que le 17 — pour engager la lutte à tout prix — que Jules de Burlet, bourgmestre de Nivelles, accepta de se laisser porter sur leur liste. Quoi qu'il en soit, une fois élus, les représentants catholiques nivellois se montrèrent fidèles à leur engagement, puisqu'un des leurs, Eugène Dumont, se fit le champion du protectionnisme à la Chambre et déposa des projets en ce sens en 1885, 1887 et 1891.

Dans les derniers numéros avant les élections, les trois thèmes — religieux, financier et économique — furent à nouveau développés avec une égale acuité ⁽¹⁹⁶⁾.

Enfin, eurent lieu les élections : les efforts déployés par le journal et l'opportunité des arguments développés méritèrent au parti le « triomphe » de juin 1884.

Par ces quelques exemples, nous nous sommes efforcée de préciser l'évolution politique de la *Gazette* de 1857 à 1884 et de caractériser ses positions sur quelques grands problèmes de cette période. A la fin du siècle, le journal se modifiera : d'organe destiné à la bourgeoisie, il se transformera en une publication mieux adaptée aux nouvelles couches de population désormais admises au vote.

*
**

En 1839, Sainte-Beuve écrivait : « Une histoire des journaux est à faire... Mais l'entreprise que je propose en ce moment et que je suppose, cette espèce de *rêve au pot au lait* que j'achève en face de mon écritoire, cette histoire des journaux donc, dans son incomplet même et dans son inexact inévitable, se fera-t-elle ? J'en doute un peu... » ⁽¹⁹⁷⁾. Ces craintes n'étaient pas justifiées, car Hatin en France et Prutz en Allemagne commençaient, précisément à cette époque, leurs études sur la presse. Depuis lors, les historiens ont compris l'importance des journaux. Dans notre cas, ils nous ont permis de suivre deux évolutions politiques caractéristiques de plusieurs parlementaires au XIX^e siècle : celle du libéralisme au radicalisme pour la *Chronique* (1847-1848), et celle de l'unionisme au conservatisme pour la *Gazette* (1849-1898).

Martine RYCX d'HUISNACHT.

193) Idem, 7-V-1884.

194) Idem, 1-III-1884 ; 7-V-1884 ; 10-V-1884 ; 5-VI-1884 ; 7-VI-1884.

195) Idem, 8-III-1884 ; 3-V-1884 ; 10-V-1884.

196) Idem, 5-VI-1884 ; 7-VI-1884 ; 14-VI-1884 ; 28-VI-1884 ; 5-VII-1884.

197) *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1839, citée par G. WEILL, *Le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, 1934, p. 4.